Règlement Intérieur
2024/2025
(Mise à jour : 1er février 2024)

EVE Éducation, Business Center Rakez, Ras Al Khaimah, United Arab Emirates, Licence n°52000123, 0096656442907, contact@eve-education.com, www.eve-education.com

Sommaire

I) Fonctionnement d'EVE Éducation 3

1.1) Présentation de l'établissement 3

1.2) Les droits et devoirs 3

1.3) Inscriptions 4

1.4) Déroulement des cours 5

1.5) Absences et retards 7

II) Relation établissement-familles 7

2.1) Outils d'informations 7

2.2) Participation requise des élèves 8

2.3) Comportement et tenue vestimentaire 8

2.4) Sanctions et résiliation du contrat par EVE Éducation 9

2.5) Dispositions générales 9

I. Fonctionnement d'EVE Éducation

1.1) Présentation

EVE Éducation est un établissement en ligne proposant un savoir-faire français dans l'apprentissage des connaissances pour des élèves de la Maternelle à la Terminale, et l'accès à des formations pédagogiques. Sont aussi proposé au public l'étude de langues étrangères telles que l'anglais et l'arabe, et des cours d'initiation à la religion et à la civilisation musulmane. Notre projet repose sur l'intérêt supérieur de l'enfant, lui transmettre des bases solides à l'appui d'une pédagogie positive. Chaque cours ou atelier sera accompli par des professeurs diplômés et expérimentés, chaque élève bénéficiera de programmes conformes, dans le contenu, de ceux de l'éducation nationale française.

Le présent règlement vise à fixer les règles de vie commune, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. Il garantit l'intérêt de tous et détermine les droits et devoirs de chacun.

Toute inscription implique le respect du règlement intérieur.

1.2) Les droits et devoirs

Parents, enseignants et enfants composent la communauté éducative, tous s'engagent dans une **collaboration tripartite** en vue de faire vivre le projet éducatif et pédagogique.

Les élèves

Droits : sont garantis aux élèves d'EVE Éducation, un accueil bienveillant et non discriminatoire, une instruction en conformité avec les valeurs musulmanes et le respect de leur vie privée.

Au sein de son établissement, EVE Éducation s'engage à lutter contre :

- tout comportement, geste ou parole qui serait susceptible de blesser la sensibilité des élèves ou plus généralement qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille,
- toute forme de violence.

Obligations : chaque élève doit adopter comportement et langage appropriés au sein d'une communauté éducative. Il ne doit sous aucun prétexte user d'une quelconque violence à l'encontre de ses camarades, enseignants, et/ou à l'égard de l'équipe pédagogique et administrative de l'établissement.

Il doit respecter l'ensemble des règles édictées par le règlement intérieur et fournir un travail continu conformément à ce qui est demandé par l'équipe enseignante.

Les parents

Droits : les parents bénéficient d'un droit d'information sur la vie de l'établissement, le comportement et les résultats scolaires de leur(s) enfant(s). EVE Éducation organise à cet effet, des réunions régulières et des rendez-vous personnalisés le cas échéant.
Les parents disposent de formations des outils pédagogiques via des tutoriels créés par l'établissement ou d'un accompagnement individuel assuré par un membre de l'équipe pédagogique suivant un horaire compatible en cas de difficultés persistantes.
Les familles convoquées à un rendez-vous individuel par la direction ont la possibilité de se faire assister d'une tierce personne telle qu'un représentant des parents.

Obligations : les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité de leurs enfants. Ils doivent aménager un espace dédié à l'apprentissage ; cet espace doit être calme et propice à la réussite scolaire. Les parents doivent respecter et faire respecter les horaires et les règles de l'établissement par leur(s) enfant(s). Ils veillent à ce que les devoirs soient effectués par leur(s) enfant(s) et remis dans les délais impartis.
Il est précisé que chaque devoir non rendu à la date définie est noté 0, comptabilisé dans la moyenne.

Pour garantir la réussite des élèves, les parents acceptent de participer aux réunions et rencontres auxquelles les invite l'équipe pédagogique. Il appartient aux parents de faire respecter les valeurs musulmanes à leurs enfants et de répondre à toute sollicitation de la directrice, de la responsable pédagogique et de l'ensemble de l'équipe pédagogique en cas de difficultés constatées chez l'élève, sur son travail, son comportement et plus généralement sur tout élément le concernant.
Les parents s'engagent à consulter quotidiennement l'espace d'informations qui leur est dédié sur la plateforme et/ou le site.
Les parents s'engagent à prendre en charge les coûts d'impression ou d'acquisition des divers supports ou livres requis pour le service d'accompagnement scolaire.
Le(s) parent(s) s'engagent à s'acquitter des sommes dues dans les délais prévus et informer la direction en cas de difficultés financières avant la date d'exigibilité.

Elèves et parents s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant ou membre de la direction et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux- ci.

1.3) Inscriptions

Les inscriptions et réinscriptions sont effectuées par les parents aux dates déterminées par EVE Éducation. Le tarif annuel de chaque offre est fixé par la direction dès le début officiel des inscriptions. Des frais de dossier de 39 euros (hors promotion et hors remise) et un acompte dont le montant est défini dans le règlement financier sont exigés par an et par enfant dès l'inscription et ne sont pas remboursables. Votre contrat avec EVE Éducation est conclu à compter de l'inscription.

La commission pédagogique peut éventuellement refuser votre inscription, vous serez alors avisé par mail et,

dans ce cadre uniquement, l'acompte versé vous sera intégralement remboursé hors frais de dossier.

L'élève et sa famille disposent d'un délai de rétraction de 14 jours calendaires à compter de l'inscription au sein d'EVE Éducation, et renoncent expressément à exercer leur droit de rétractation dès lors que l'élève bénéficie de l'exécution des prestations d'enseignement avant l'expiration du délai de rétraction.

Les familles s'engagent à respecter **le règlement financier.** Le respect du règlement financier assure la pérennité de l'inscription de votre enfant. En cas de non-paiement des prestations, nous serons dans l'obligation de désinscrire votre enfant et ce, même en cours d'année.

Toute année à laquelle votre enfant est inscrit définitivement est entièrement due, et la désinscription de votre enfant n'entrainera aucun remboursement.
Les familles doivent régulariser tout incident ou retard de paiement dans les plus brefs délais.
La réinscription dans l'établissement ou la délivrance du certificat de radiation seront accordées uniquement aux familles justifiant d'une situation comptable à jour auprès d'EVE Éducation.

1.4) Déroulement des cours

Horaires et rythmes des enseignements
Les cours ont lieu du dimanche au jeudi.
Les horaires sont définis en début d'année, l'établissement se réserve le droit de modifier l'emploi du temps en cours d'année.
Fuseau horaire de référence : Europe/Paris, CEST, (heure d'hiver : GMT+1h, heure d'été : GMT+2h).
Les cours en ligne ne sont pas assurés lors des fêtes musulmanes et pendant une période du mois de Ramadan.

Le temps de pause
Un aménagement de l'emploi du temps permet aux élèves de bénéficier de dix minutes de pause entre deux cours. Ce temps doit être respecté et utilisé par les élèves et les professeurs pour effectuer leurs obligations religieuses, s'il y a lieu. Il est strictement interdit de s'absenter pendant l'heure de cours sans l'autorisation du professeur.

La plateforme
Chaque élève inscrit se voit attribuer un e-badge : un code d'accès et un mot de passe avec une possibilité de le personnaliser pour accéder à la plateforme EVE Éducation. Les identifiants transmis aux élèves inscrits sont strictement confidentiels, exclusivement pour un usage personnel. Il est interdit de les divulguer.
Les devoirs à la maison doivent être impérativement déposés sur la plateforme dans le délai imparti.

Matériel
L'élève inscrit devra s'assurer détenir l'équipement nécessaire. L'équipement est à la charge exclusive des familles et reste sa propriété.
Celui-ci comprendra :

- un bureau ou une table de travail
- un ordinateur muni d'une caméra
- une imprimante scanner
- un accès haut débit à internet ainsi qu'un accès VPN pour la sécurisation du transport des données.

Enregistrement des cours dispensés en ligne
Les cours dispensés en ligne par EVE Éducation sont susceptibles d'être enregistrés par EVE Éducation et conservés pour une durée limitée dans ses services internes notamment à des fins de formation en vue d'améliorer la qualité de ses prestations. Ces enregistrements sont la propriété d'EVE Éducation et ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque diffusion en dehors de l'établissement et du cadre d'apprentissage. Il est strictement interdit aux élèves et/ou aux parents de procéder à un quelconque enregistrement audio de tout intervenant sur quelque support que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Cours en visioconférence
Pour une interaction entre professeurs et élèves, la caméra est obligatoire pendant la conduite du cours en ligne. Le visage de l'élève est visible et identifiable. En revanche, il est strictement interdit de procéder à un quelconque enregistrement vidéo, une capture d'écran ou une photo de tout intervenant sur quelque support que ce soit, pour quelque motif que ce soit.
Les cours sont dispensés uniquement au bénéfique de l'élève inscrit. La présence d'une tierce personne pendant le cours est strictement interdite.

Nos mesures de sécurité sont consultables dans notre politique de confidentialité en libre accès sur le site web EVE Éducation.

Propriété intellectuelle
Les supports de cours sont la propriété d'EVE Éducation et sont mis à disposition des élèves tant qu'ils sont inscrits au sein de l'établissement, il est strictement interdit de reproduire, de représenter, d'adapter ou de traduire, de modifier, de transformer ou de faire évoluer, de commercialiser, de diffuser, de céder et plus généralement d'exploiter les productions orales et écrites et plus généralement les résultats des prestations d'enseignement.

EVE Éducation est et demeure propriétaire ou dispose de droits d'usage des supports pédagogiques (livres, documents…) fournis aux élèves le temps de l'exécution de la prestation d'enseignement. L'élève s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de son apprentissage.

Les professeurs
Tout contact avec l'équipe enseignante s'effectue via la plateforme, il est strictement interdit de contacter le professeur, quelle qu'en soit la raison, via son adresse e-mail ou son numéro de téléphone personnel. Il est interdit de solliciter directement les professeurs pour des cours particuliers. EVE Éducation propose des cours exclusifs dans son catalogue, les familles peuvent demander un professeur en particulier.
En cas d'absence d'un professeur, l'établissement EVE Éducation se réserve le droit éventuellement de rattraper le(s) cours sur une plage horaire définie communiquée aux familles ou de remplacer, sur le même horaire, le(s) cours initialement prévu(s), par de l'étude.

Activités à la carte
EVE Éducation propose à son public des ateliers et activités pédagogiques tout au long de l'année. Les inscriptions s'effectuent sur le site web EVE Éducation. En fonction des produits sélectionnés, les tarifs peuvent être à l'unité ou annualisés. Des plages horaires définies pour l'exécution des prestations seront proposées aux familles.

1.5) Absences et retards

Absences
S'inscrire à EVE Éducation implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière, nécessaire à l'acquisition des apprentissages de l'élève.
Les absences sont consignées par heure de cours dans un registre tenu par l'enseignant et la direction. En cas d'absence, les familles doivent impérativement informer la direction avant le début du cours et en faire connaitre le motif. Au bout de 3 demi-journées d'absences non justifiées consécutives, la direction convoque les familles de l'enfant absent. Toute absence injustifiée est comptabilisée dans le relevé de note trimestriel.
Les familles doivent signaler à la direction toute absence prévue par mail ou via le site dans l'espace prévu à cet effet.

Retards
Tout retard sera consigné dans le registre et le refus d'accepter l'inscrit au cours prochain peut être émis en cas de répétition. Les parents ont l'obligation d'avertir la direction avant la tenue du cours par mail ou par téléphone pour un retard justifié de plus de 15 minutes. Le professeur peut ne pas accepter l'élève en cours pour un retard non justifié de plus de 15 minutes.
La direction, sur constat de retards et/ou d'absences répétés et non justifiés, se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève pour l'année suivante.

II. Relation établissement-familles

2.1) Outils d'informations

Tout entretien avec la direction et demande de rendez-vous avec l'équipe pédagogique peuvent être sollicités par mail.
La direction et/ou l'équipe pédagogique peut(vent) à tout moment, lorsqu'elle(s) l'estime(nt) nécessaire, convoquer les parents pour faire un point sur le travail et le comportement de l'élève.

2.2) Participation requise des élèves

EVE Éducation place au cœur de son activité l'intérêt supérieur de l'enfant et s'engage à travailler de concert avec familles et enseignants pour favoriser l'apprentissage des élèves à l'appui d'actions pédagogiques élaborées.

Ainsi les élèves ont l'obligation de participer à toutes les activités proposées par l'enseignant (ateliers, vidéos, dessins etc…).

2.3) Comportement et tenue vestimentaire

En tant qu'élève, **Je dois** :

- ✓ Être à l'heure
- ✓ Être en activité, calme, attentif et respecter mes camarades
- ✓ Avoir un langage approprié pendant la durée des cours, parler calmement et sans vulgarité
- ✓ Ne pas bavarder en classe
- ✓ Ne pas manger ni boire ou manger de chewing-gum pendant la durée du cours
- ✓ Attendre mon tour avec patience (actionner le bouton « lever la main »)
- ✓ Respecter les enseignants, l'équipe pédagogique
- ✓ Ne pas interrompre l'enseignant, ni mes camarades
- ✓ Ne pas tricher lors des devoirs à la maison ni lors des contrôles

Je comprends que :

- Le respect d'autrui et l'entraide sont valorisés
- L'établissement ne tolère aucune brimade, grossièreté, intimidation et menace
- Tout comportement perturbateur sera porté à la connaissance de mes parents ou tuteur(s) et sanctionné

Tenue vestimentaire : les élèves doivent être vêtus d'une tenue convenable dite de courtoisie en classe.

2.4) Sanctions et résiliation du contrat de prestation par EVE Éducation

Un enfant adoptant un comportement manifestement perturbant pour l'ensemble de la classe peut être empêché de participer oralement voire même d'être exclu temporairement des cours auxquels il est inscrit.
L'équipe pédagogique peut décider d'appliquer différentes mesures qu'elle jugera appropriées en fonction des manquements graves et/ou répétés de l'enfant.
Il peut s'agir notamment d'un travail personnel supplémentaire, d'un avertissement oral ou écrit, de la convocation des parents, d'une exclusion temporaire de cours ou d'une rupture du contrat de prestation d'enseignement.
Un manque sérieux d'assiduité des cours, un comportement dangereux peuvent entraîner une résiliation du contrat de prestation d'enseignement.
L'exclusion temporaire des activités est envisagée dans les cas suivants :

- Devoir(s) non- rendu(s) sur la plateforme dans les délais impartis,
- Devoir(s) non fait(s),
- Oubli de matériel,
- Matériel déficient ou non fonctionnel,
- Comportement inapproprié en classe (insolence, bavardage, ...).

Les exclusions sont comptabilisées dans le relevé de note.

Motifs de radiation de l'établissement en cours d'année :

- Comportement irrespectueux à l'égard des enseignants et membres de la direction et de l'équipe pédagogique
- Absences et/ou retards répétés et restés injustifiés malgré les relances de la direction
- Défaut de paiement des prestations d'enseignement de l'établissement
- Non-respect du règlement intérieur.

Il est précisé que tout comportement inapproprié de la famille à l'égard des membres et intervenants de l'établissement, EVE Éducation se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève.

Procédure de radiation d'un élève :

- Un écrit est adressé aux responsables légaux exposant le(s) motif(s) de radiation et les familles sont convoquées à heure et date fixes.

Les procédures de radiation en cas de non-paiement peuvent être initiées par un seul écrit.

- Lors de la convocation, les parents sont informés par l'équipe pédagogique et la direction que leur enfant fera l'objet d'une période d'observation déterminée en vue d'évaluer notamment son comportement, ses éventuels progrès, sa motivation. A l'issue de cette période d'observation, la direction, après examen et avis de l'équipe pédagogique, décide de poursuivre ou d'annuler la procédure de radiation. En cas de poursuite de la procédure, la radiation deviendra effective à compter d'une date définie par la direction et après envoi d'un rapport motivé aux responsables légaux de l'élève.

Si la procédure de radiation est déclenchée pour défaut de paiement des cotisations, la radiation deviendra effective en l'absence de règlement à la fin du délai accordé par EVE Éducation.

2.5) Dispositions générales

L'établissement EVE Éducation s'assure de la présence des élèves pendant les heures de cours (vérification des inscrits et consignation dans un registre des absents) et veille au bon déroulement des activités pédagogiques. Les enfants doivent quitter les classes en fin de cours, et n'ont pas le droit d'y rester ou de se connecter à nouveau en l'absence de l'enseignant.

EVE Éducation décline toute responsabilité concernant les activités des élèves résultant de comptes de connexion personnels créés et utilisés par eux en dehors des heures de cours dispensées par EVE Éducation notamment sur zoom et sur les réseaux sociaux.